

ORIGINE FRANCE GARANTIE



Une recommandation du rapport Jégo, une mesure des Etats Généraux de l'Industrie

Remis en mai 2010, le rapport d'Yves Jégo intitulé « En finir avec la mondialisation anonyme : la traçabilité au service des consommateurs et de l'emploi » comportait dix recommandations pour promouvoir la « Marque France » sur le marché intérieur comme à l'export.

La mise en place d'un label volontaire, garantissant une information sincère sur l'origine France, y était préconisée. A la différence des autres recommandations dont la mise en œuvre pouvait être confiée aux Ministères concernés, cette mesure nécessitait, dans le respect du droit et de la jurisprudence communautaires, la création d'une structure associative *ad hoc*.

Le rapport final des Etats Généraux de l'Industrie a confirmé le caractère prioritaire de cette action.

2011 : l'année de la mise en place et de l'expérimentation

Créée dès la remise du rapport d'Yves Jégo, Pro France, association d'entreprises et de fédérations professionnelles, a constitué en 2010-11 le premier cercle des acteurs privés qui souhaitent participer à la réalisation de son objet. Des entreprises comme Atol les Opticiens, Brasseries Kronenbourg, FagorBrandt, Seb, Senoble ou Rossignol ainsi que des organisations professionnelles comme l'Union française des industries de l'habillement (UFIH), la Fédération française de la chaussure (FFC) ou encore le Groupement des industriels fabricants de l'optique (GIFO) ont ainsi rejoint le « Club Produire en France » des membres actifs de l'association.

Début 2011, Bureau Veritas Certification a été choisi pour élaborer le cahier des charges du label « Origine France Garantie » et en être le gestionnaire technique. Une large concertation a été engagée avec les fédérations, les associations et les entreprises intéressées pour établir un référentiel partagé, composé d'un socle d'exigences communes à tous les secteurs et de déclinaisons sectorielles.

Ce cahier des charges tient compte des attentes des acteurs consultés, mais aussi de la réglementation et de la jurisprudence communautaires relatives à l'étiquetage de l'origine. Une évaluation approfondie des autres « Made in » nationaux a été faite et une attention particulière portée à la réforme en cours du « swiss made ».

Pour être éligible, un produit doit satisfaire à deux conditions cumulatives : ses caractéristiques essentielles sont acquises en France et au moins la moitié de sa valeur (en prix de revient unitaire à la sortie de l'usine, hors frais de marketing et de distribution) est acquise en France. Des exigences supplémentaires sont fixées pour certains secteurs (origine française de l'ingrédient principal sur les produits agro-alimentaires notamment). Le respect de ces critères est systématiquement contrôlé par un audit du site de production réalisé par l'organisme certificateur.

Point d'étape sur le déploiement du label

Le 19 mai 2011, lors d'un colloque consacré à la « Marque France » à l'Assemblée Nationale, le label et son cahier des charges ont été présentés à 300 acteurs publics et privés. Une série d'entreprises-pilotes a officialisé à cette occasion son soutien au label « Origine France Garantie ».

L'expérimentation du label se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2011 et des annexes sectorielles sont progressivement établies avec les organisations professionnelles volontaires.

Avec le soutien du principal partenaire de Pro France, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), une large campagne d'information des entreprises est organisée en région.

Le label apparaîtra dans les prochains mois sur des produits aussi divers que de l'électroménager de marque Brandt, De Dietrich, Fagor, Sauter ou Vedette, des équipements sportifs de marque Rossignol, des montures de lunettes des Opticiens Atol, du linge de maison basque Artiga (partenaire de la présidence du G8 et du G20), des articles de papeterie Canson... L'ensemble des produits 1664 et Kronenbourg de Brasseries Kronenbourg porteront le label dès janvier 2012. Plusieurs grandes enseignes de la distribution s'engagent également pour des produits en marque distributeur. Dès 2012, plusieurs milliers de références porteront le label Origine France Garantie.

LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION PRO FRANCE

**Atol les Opticiens • Bourgeois • Brasseries Kronenbourg • Charvet
Coca-Cola Entreprise • FagorBrandt • Groupe SEB • Senoble • Skis Rossignol
Silec Cable • Suez Environnement • Bureau Veritas Certification**

Contact :

Pro France - Yves Jégo, Président - 01 40 69 38 75

Presse - Romain Mouton - 06 28 43 54 91